

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la  
réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale**

**Création d'un parking sous ombrières  
photovoltaïques**

Lieu-dit Vincent  
RD 562  
83440 MONTAUROUX

**Annexe volontaire n°3**

**Occupation du sol, protections, risques et nuisances  
sur le site**

(Architecte et sources sites internet)

**SCI AUGUSTA**

Lieu-dit Vincent  
83440 MONTAUROUX

02 Décembre 2021

## Sommaire

<b>1. Localisation et occupation du sol actuelle sur le site.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Sites et patrimoines .....</b>	<b>8</b>
<b>3. Milieux naturels.....</b>	<b>13</b>
<b>4. Risques, pollutions et nuisances .....</b>	<b>23</b>

## Tables des illustrations

<i>Figure 1 : Localisation.....</i>	4
Figure 2 : Localisation zoom .....	4
Figure 3 : Plan de zonage PLU .....	6
Figure 4 : Extrait plan de cadastre.....	6
Figure 5 : Occupation du sol site .....	7
Figure 6 : Plan masse état des lieux .....	7
Figure 7 : Occupation du sol du secteur.....	8
Figure 8 : Atlas du patrimoine .....	10
Figure 9 : Zone de saisine archéologique .....	12
Figure 10 : ZNIEFF.....	14
Figure 11 : Protections réglementaires.....	15
Figure 12 : Les zones contractuelles hors Natura 2000 .....	16
Figure 13 : Natura 2000.....	17
Figure 14 : Protections foncières.....	18
Figure 15 : Plan d'action en faveur du lézard ocellé .....	19
Figure 16 : Plan d'action en faveur des espaces menacées (hors lézard ocellé) .....	19
Figure 17 : Extrait SRCE .....	20
Figure 18 : SRCE - TVB .....	21
Figure 38 : Inventaire zones humides .....	22
Figure 19 : Extrait plan de zonage PLU - Risque inondation .....	23
Figure 20 : Cartographie des hauteurs d'eau maximales.....	24
Figure 21 : Risque mouvements de terrain .....	25
Figure 22 : Risque cavités souterraines.....	25
Figure 23 : Aléa retrait/gonflement des argiles .....	26
Figure 24 : Risque incendie – aléa subi .....	27
Figure 25 : Risque incendie – aléa induit.....	27
Figure 26 : Risque TMD canalisation .....	29
Figure 27 : Risque TMD routes .....	29
Figure 28 : cartographie routes.....	30
Figure 29 : Localisation site Basias .....	31
Figure 30 : Classement sonore .....	32
Figure 31 : Secteur affecté par le bruit.....	33
Figure 32 : CBS RD 562 - carte de « type A » Lden.....	33
Figure 33 : CBS RD 562 - carte de « type A » Ln .....	34
Figure 34 : CBS RD 562 - carte de « type C ».....	34
Figure 35 : CBS RD 562 - carte de « type C » Ln dépasse 62 dB(A) .....	35
Figure 36 : PPBE - Zones de bruit .....	35
Figure 37 : Extrait plan SUP PLU – Protection captages public .....	36



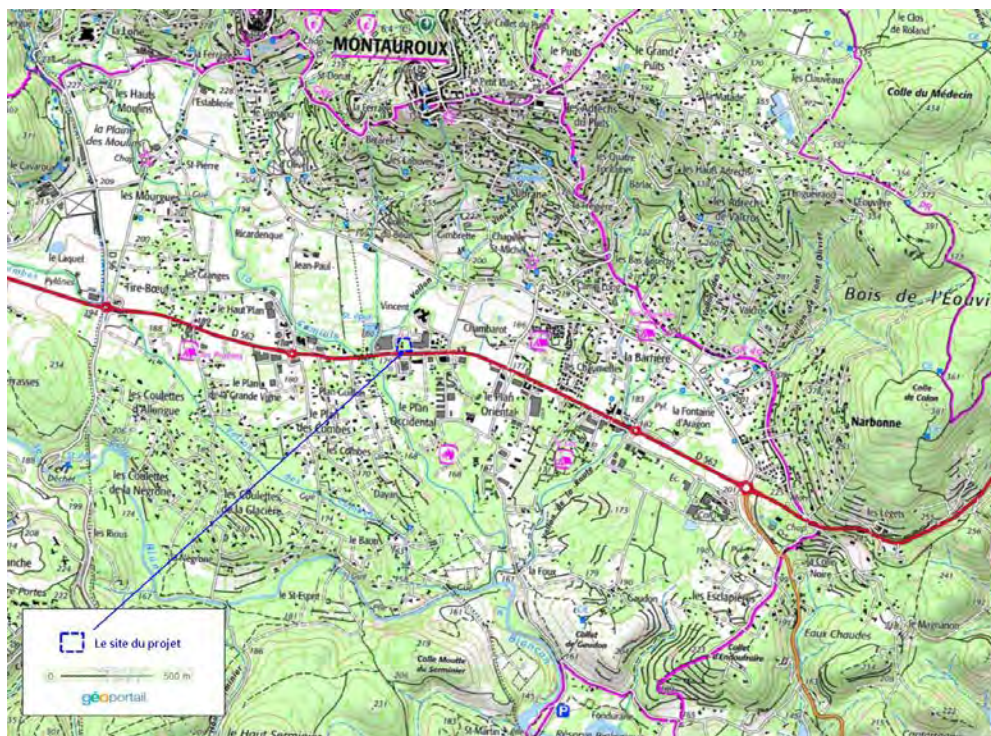
# 1. Localisation et occupation du sol actuelle sur le site

## 1. Localisation géographique

Le site du projet est implanté à l'Ouest de la commune de Montauroux (83), au sud-ouest du village au sein de la zone d'activités situé quartier « Vincent » le long de la RD562.

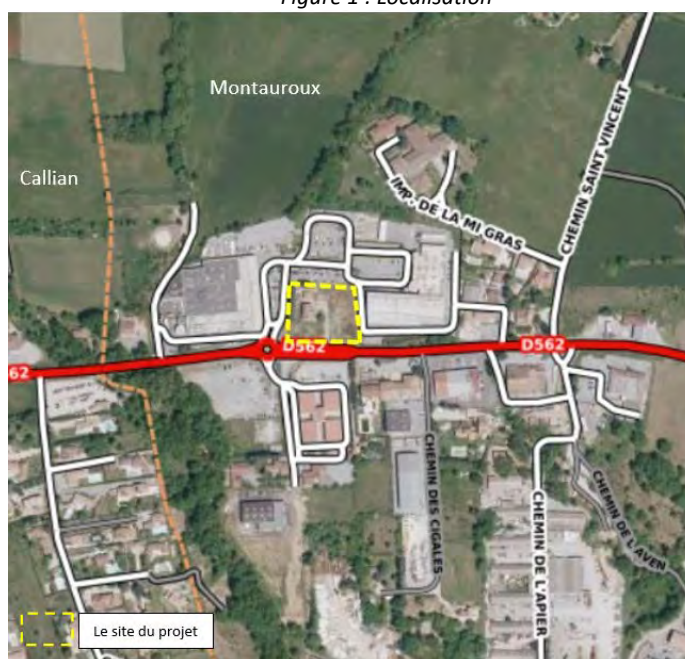
Des activités économiques (commerces) sont développées tout autour du site du projet.

### Localisation



Fond de plan Géoportail

Figure 1 : Localisation



Source : Géoportail

Figure 2 : Localisation zoom

## 2. P.L.U

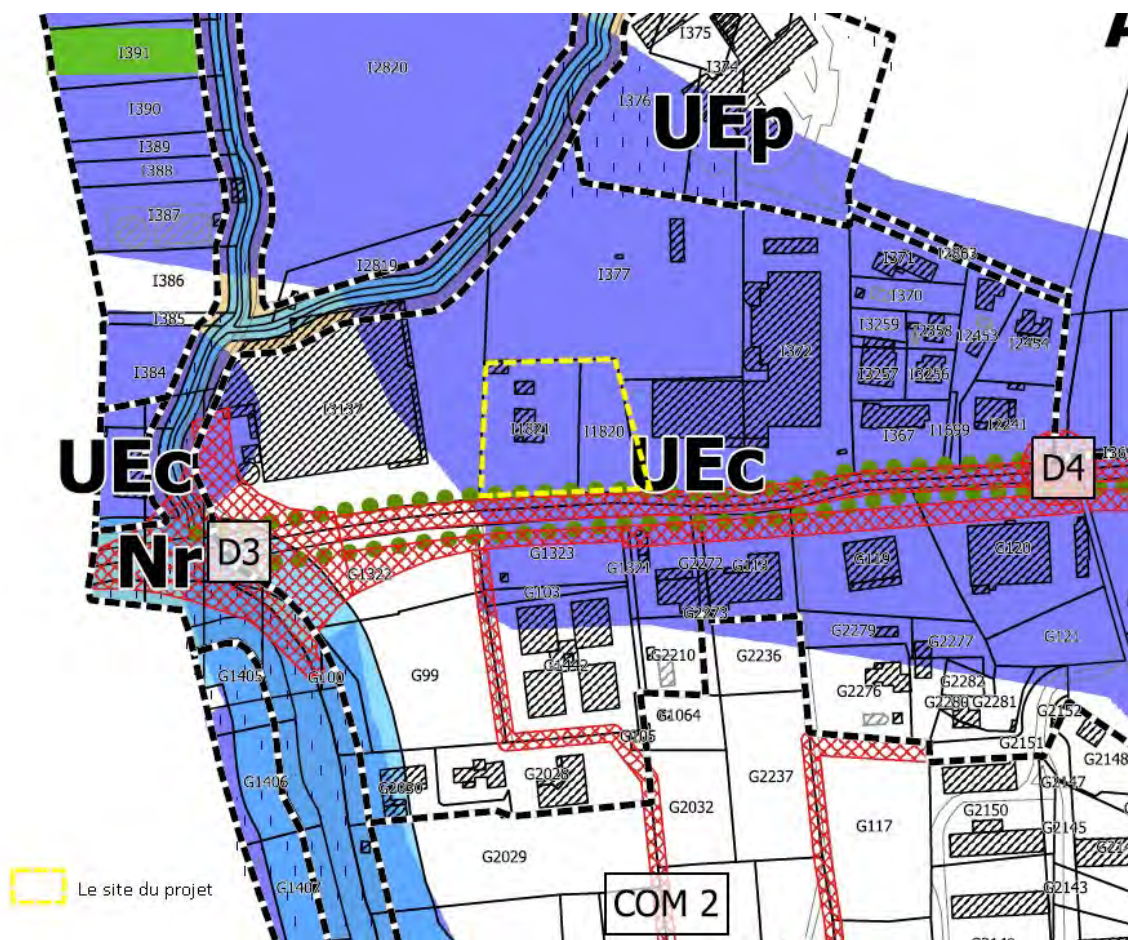
La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Montauroux a été approuvée le 23 juillet 2021. Au regard du zonage du PLU, le projet est situé en zone UEC.

La zone UEC est une "zone urbaine à dominante tertiaire et d'urbanisme commercial".

**Le projet entre dans les catégories autorisées.**



Extrait













### Périmètres à projet

- Zonage du PLU
- Emplacement réservé
- Servitudes de localisation destinées à la réalisation des infrastructures (L151-41 du CU) (SLI)
- Périmètre de Mixité Social (PMS) (Article DG 24 du Règlement d'Urbanisme)
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre de Servitude d'Attente de Projet
- Polygone d'implantation des bâtiments agricoles en zone As et STECAL Ncl

### Mise en valeur des espaces urbains

- Servitude de vue
- Linéaire de diversité commerciale (Article GD 23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment autorisé à changer de destination (Article DP-N2 du Règlement d'Urbanisme)
- Bâtiment ou façade remarquable (Article PE 4 du Règlement d'Urbanisme)
- Bâti non inscrits au cadastre pour information

**Mise en valeur des milieux et des sites**

-  Espace Boisé Classé
-  Habitation en Espace Boisé Classé
-  Restanques à conserver (Article PE 3 du Code de l'Urbanisme)
-  Ripisylve à conserver et à renforcer (Article PE 3 du Code de l'Urbanisme)
-  Espace Vert Protégé à créer (Article PE 3 du Code de l'Urbanisme)
-  Espace Vert Protégé à maintenir (Article PE 3 du Code de l'Urbanisme)
-  Alignement d'arbre à créer (Article PE 3 du Code de l'Urbanisme)
-  Haies et continuités rurales à conserver
-  Marge de recul par rapport aux cours d'eau et écoulements et trame bleue
-  Zone de sensibilité paysagère

**Réduire l'exposition des personnes et des biens face aux risques**








-  Zone d'aléa Mouvement de terrain (Article DG 8 du Règlement d'Urbanisme)
-  Zone d'aléa Inondation (Article DG 4 du Règlement d'Urbanisme)
-  Périmètre soumis aux dispositions de la loi Barnier
-  Canalisation de transport de gaz
-  Limite zone de dangers très grave (ELS)
-  Limite zone de dangers graves (PEL)
-  Limite zone de dangers significatifs (IRE)

Figure 3 : Plan de zonage PLU

### 3. Plan du cadastre

L'assiette foncière concernées par le projet est cadastrées section I n°1820 et 1821 pour une contenance de 4510m<sup>2</sup>.

Ci-après extrait de l'extrait du plan cadastral.

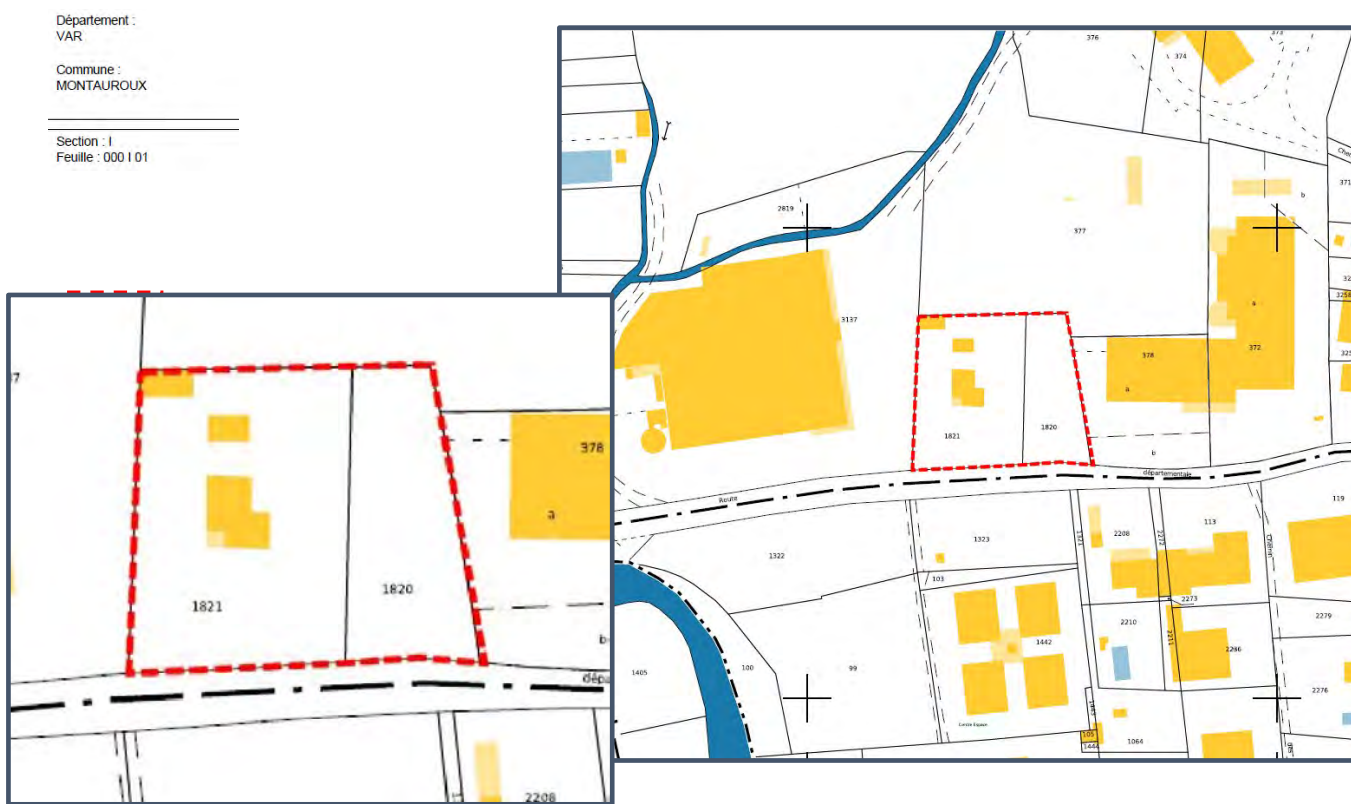


Figure 4 : Extrait plan de cadastre

### 4. Occupation du sol

Le site du projet est occupé par une habitation (villa) et ses annexes. L'emprise foncière revêt un couvert végétal majoritairement pauvre ; seuls 5 mûriers platane en bordure Ouest et 1 magnolia Grandiflora sont à recenser.

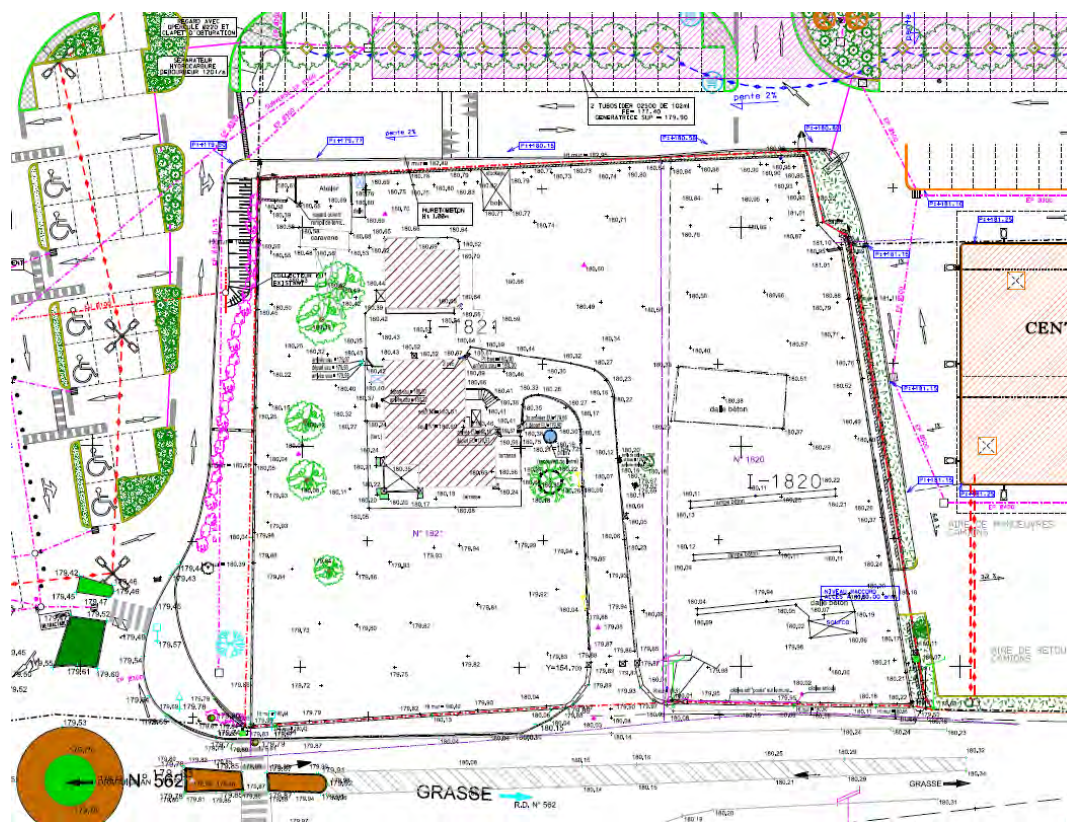
### Occupation du sol sur le site du projet



Fond de plan Géoportail

Figure 5 : Occupation du sol site

### Le plan « état des lieux »



Source : Dossier PA

Figure 6 : Plan masse état des lieux

Globalement, le site est entouré au Nord, à l'Ouest et à l'Est par des limites séparatives privées et au Sud par la route départementale N°562. Il jouxte à l'est, au nord et à l'ouest le parking du centre commercial comprenant un hypermarché alimentaire, une galerie commerciale, une station-service et une station de lavage automobile, un centre auto et des réserves de l'hypermarché. L'environnement immédiat du projet s'inscrit au centre d'un ensemble d'entités commerciales relié par un parking arboré de 332 places.

### Occupation du sol du secteur



Figure 7 : Occupation du sol du secteur

## 2. Sites et patrimoines

### 1. Paysage

Le site du projet se situe à l'est de la commune de Montauroux le long de la RD 562.

Il se situe au sein de la Plaine de Montauroux. La plaine de Montauroux constitue l'extrémité ouest du territoire la commune. Ce relief plat tranche radicalement avec les coteaux alentour. Sur le territoire de Montauroux, celle-ci est principalement composée de zones d'activités, d'équipement et de logements résidentielles qui se sont développés le long de la RD 562.

Le site du projet se situe au sein d'une zone d'activité commerciales.

Le secteur se situe dans un environnement à dominance anthropique, composé de bâtis d'activités. Au nord, les villages perchés et leurs extensions dominant.

Le projet est enclavé au sein de la zone d'activité. Il n'étend pas l'urbanisation.



### Vues vers le Nord



Photographie 1 : Vue vers le Nord



Limite site

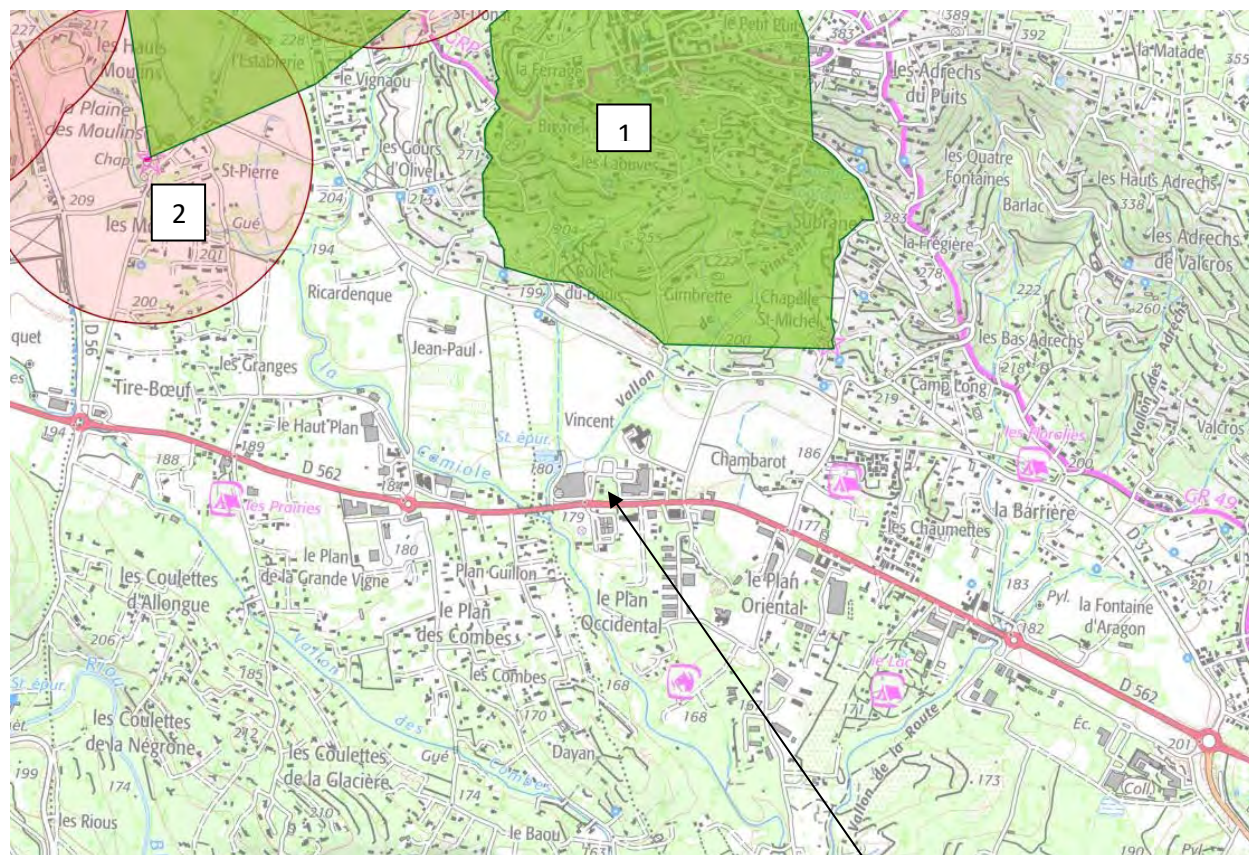
### Vue vers le sud



Photographie 2 : Vue vers le sud

## 2. Sites et monuments historiques

Le site du projet se situe en dehors de tout site inscrit et classé et de tout périmètre de protection de monument historique.



Inscrit  
 Périmètres MH

Le site du projet

Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Figure 8 : Atlas du patrimoine

**1 - Sites classés ou inscrits- Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Identifiant	93183047
Nom	Village de Montauroux et ses abords
Date de protection	26/09/1967
Surface en ha	145.88000
Protection	Inscrit
Département	Var
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tableau 1 : Site classé

**2- Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1)**

Identifiant	1907180434
Type de SUP	R500
Appellation	Chapelle Notre-Dame (ruines)
Catégorie	AC1
Localisation	83029   Callian   Chenevières (les);83138   Tourrettes
Identifiant MH	IPDJ54

Acte associé	Inscription le 28/12/1984
Précision	
Date de mise à jour	2019-7-18
Région	93
Département	83
Commune	Callian

Tableau 2 : Monument historique

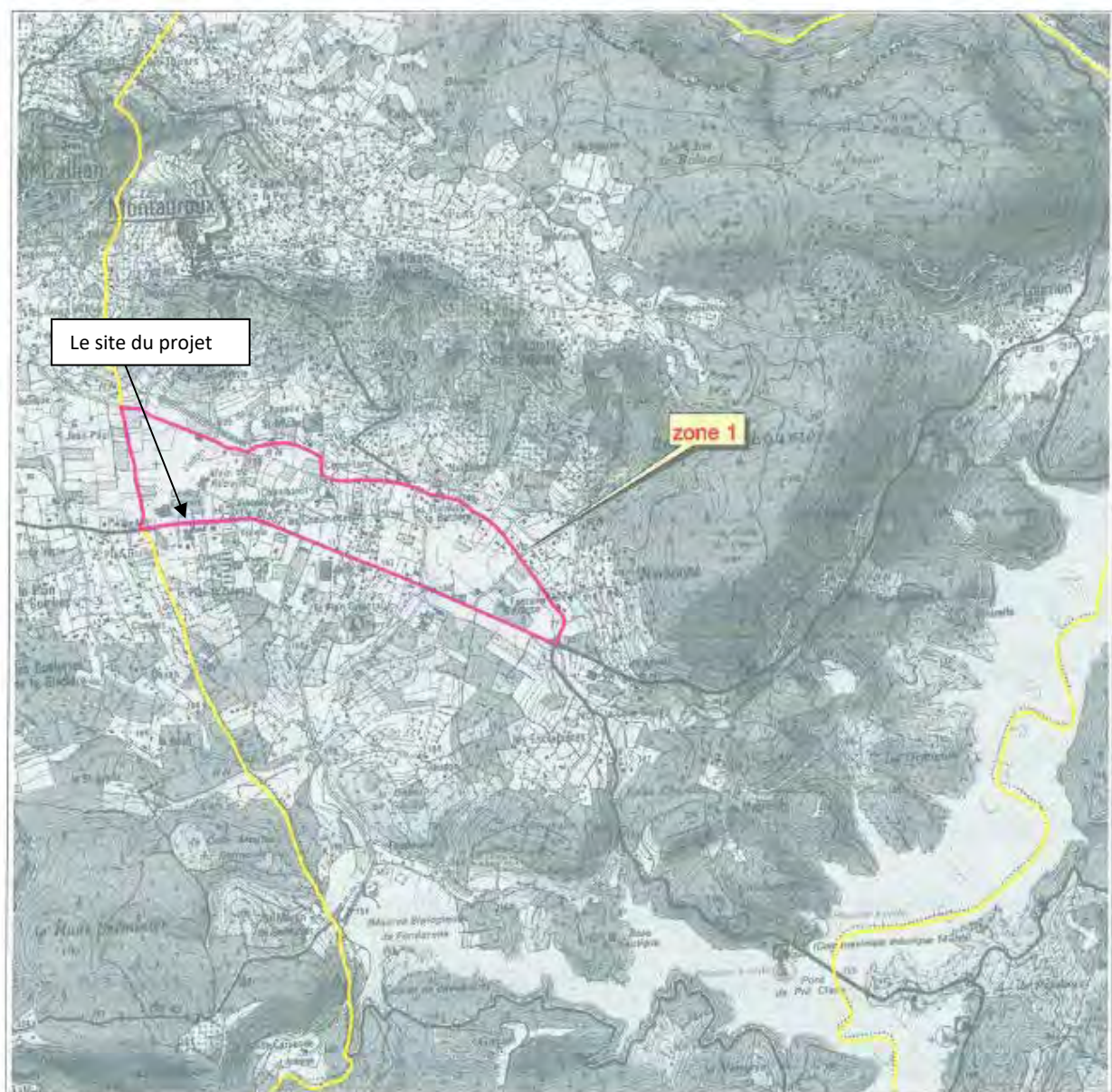
### 3. Zones de sensibilité archéologique

Le projet est situé dans la zone archéologique de Saisine n°1 définie sur Montauroux par l'arrêté préfectoral n° 83081-2005.

Dans la zone n° 1, délimitée à l'article 1er, alinéa 2, tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir, d'autorisation d'installations et travaux divers, d'autorisation de lotir et les décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles - Service régional de l'archéologie) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2004-490 susvisé.

  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR  
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE  
Var, Montauroux : vue générale  
Arrêté n°83081-2005 pièce annexe n°83081-I1





 emprise de la zone de saisine

Echelle 1/30 000 © SCAN25 IGN

Source : <https://www.culture.gouv.fr/>

Figure 9 : Zone de saisine archéologique

### 3. Milieux naturels

#### 1. Occupation du site

Le site du projet est un site anthropisé, enclavé dans une zone d'activités (commerciales). Le site est occupé par une villa résidentielle vacante, ses annexes et son jardin attenant.

L'emprise foncière revêt un couvert végétal majoritairement pauvre ; herbes et terre battue, 5 mûriers platane en bordure Ouest et 1 magnolia Grandiflora y sont recensés.

#### Etat existant



Photographie 3 : Occupations du site

#### 2. Situation par rapport aux périmètres à statuts

##### *Les zone d'inventaires (ZNIEFF)*

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire.

Les ZNIEFF les plus proches :

- ZNIEFF de type 2 Bois de l'Ermitte à environ 1,2 km au sud (id. 930012579)
- ZNIEFF de type 1 Marais de Fondurane à environ 1,4 km au sud (id. 930012577)
- ZNIEFF de type 2 Le Mont à environ 2,45 km au Nord-Est (id.930012576)



Source : Géoportail

Figure 10 : ZNIEFF

### Les zones réglementaires

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone réglementaire.

Le plus proche du site.

L'Arrêté préfectoral de protection de biotope « Fondurane et Marais de la fustièrre » (Id. FR3800153) se situe à environ 1,4 km au sud du site.

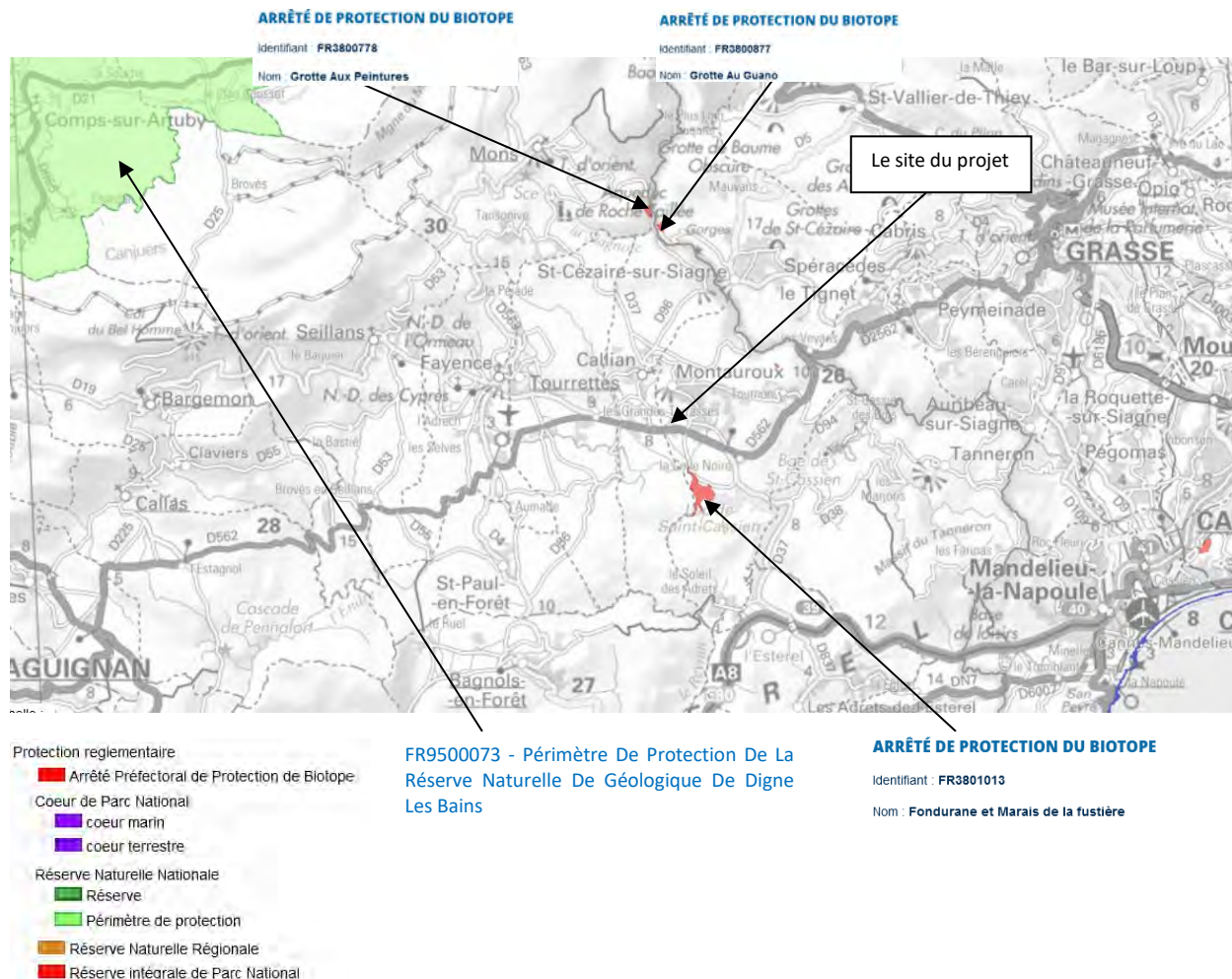


Figure 11 : Protections réglementaires

### *Les zones contractuelles hors Natura 2000*

**Le site du projet ne recoupe pas de zones contractuelles (hors Natura 2000).**



Source : Géoportail

Figure 12 : Les zones contractuelles hors Natura 2000

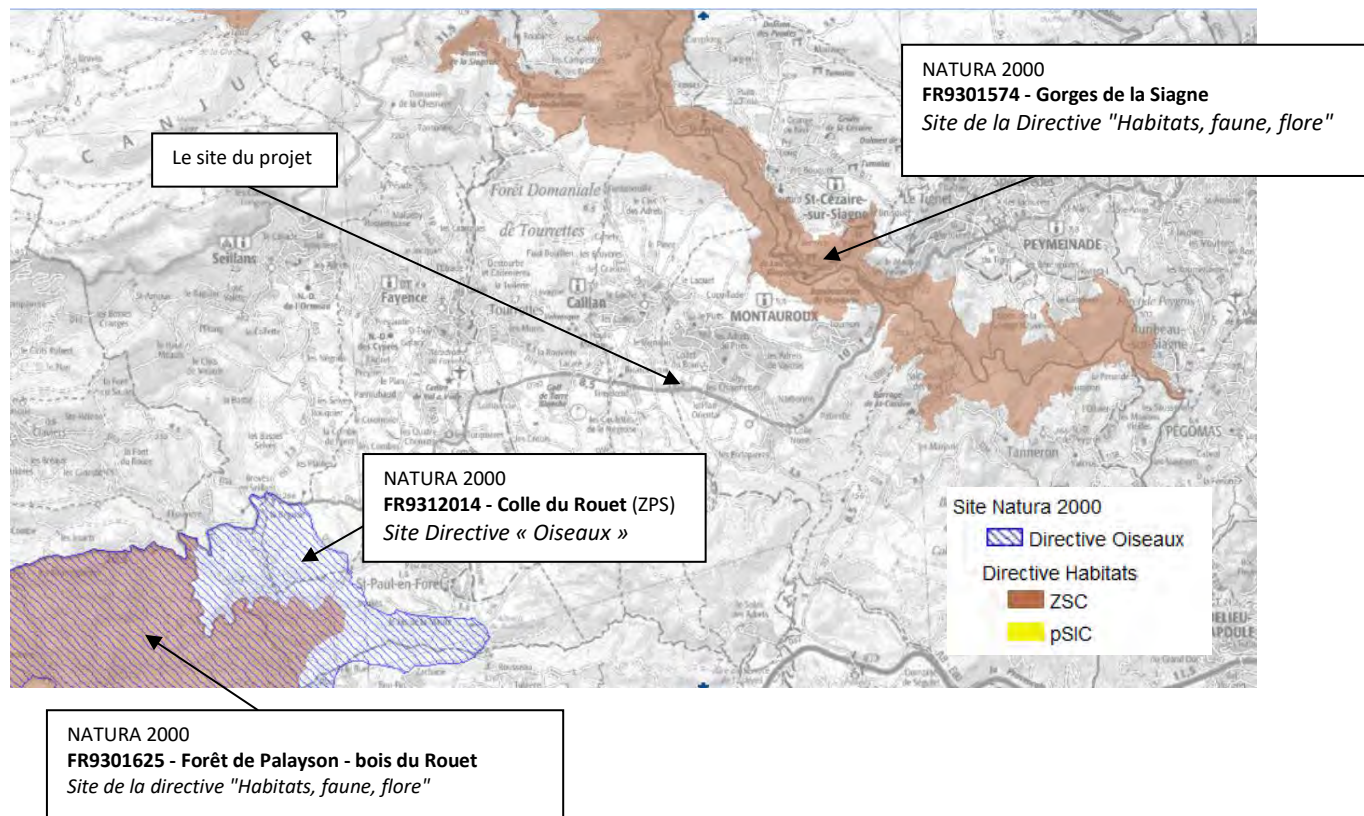


### Le réseau Natura 2000

Le site du projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.

Les plus proches sont :

- Directive Habitats "ZSC - FR9301574 - GORGES DE LA SIAGNE à environ 3 km au nord-est du site ;
- Directive Oiseaux "FR9312014 - COLLE DU ROUET" à environ 7 km au sud-ouest du site



Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>

Figure 13 : Natura 2000

## Protections foncières

Le site du projet se situe en dehors de toutes protections foncières.



Protection foncière

- Espaces Naturels Sensibles
- Site du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA

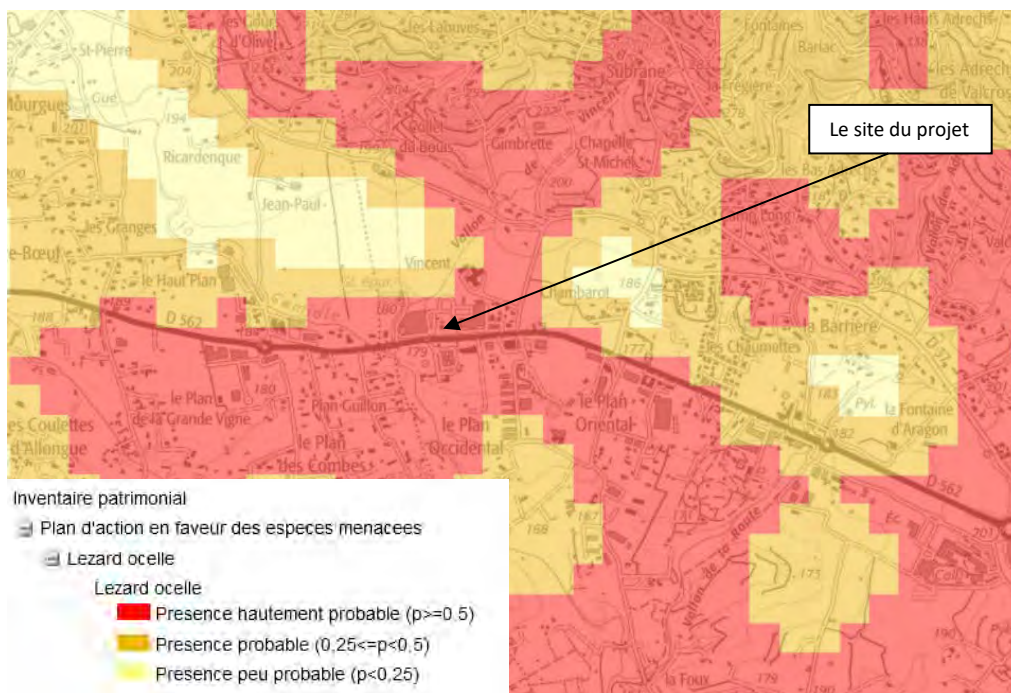
Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>

Figure 14 : Protections foncières

## Plans d'Action en faveur des espèces menacées

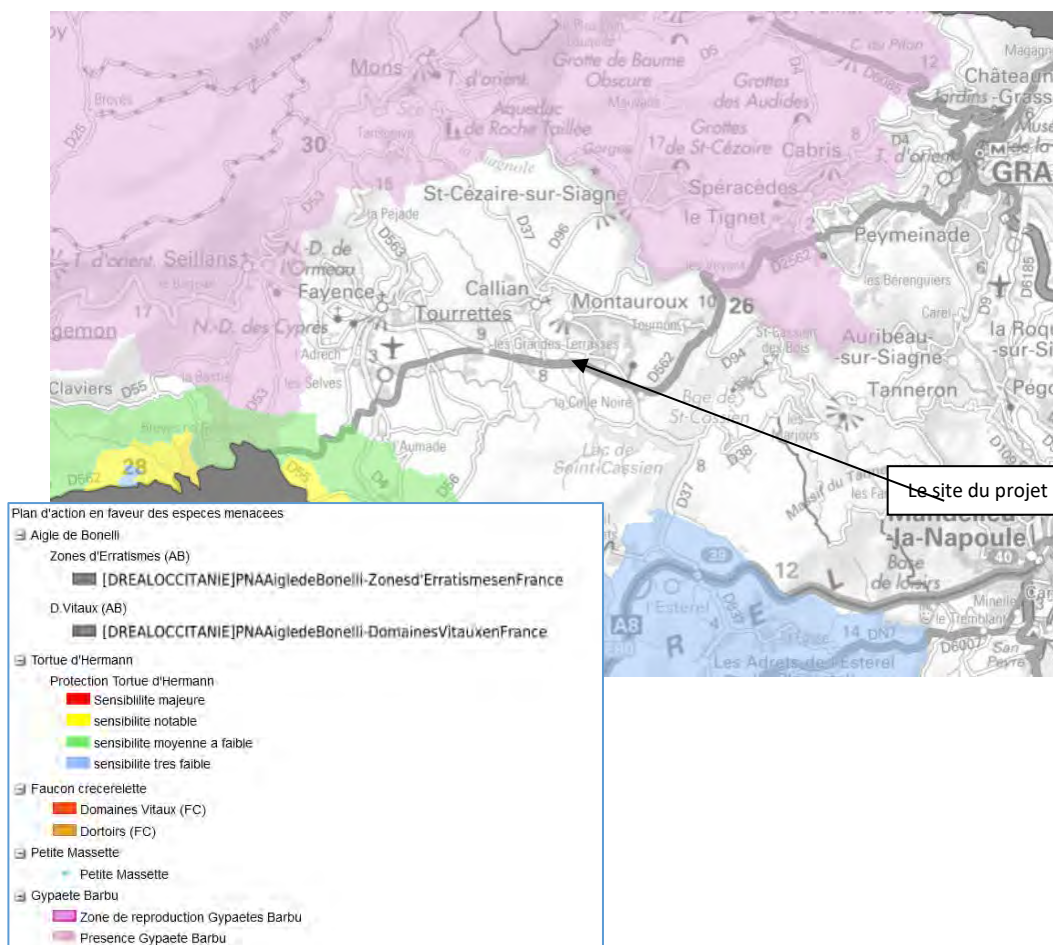
Le site du projet se situe dans un secteur concerné par le « plans d'action en faveur des espèces menacées » du lézard ocellé. Dans un secteur où sa « présence hautement probable ». La modélisation ne donne qu'une potentialité qui doit être confirmée selon les parcelles visées.

Dans le cadre du projet, le service Biodiversité, Eau et Paysage (SBEP) de la DREAL PACA a été contacté. Il ressort que, vue la situation de la parcelle enclavée dans le tissu urbain, on peut considérer que les milieux ne sont pas favorables à l'espèce.



Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>

Figure 15 : Plan d'action en faveur du lézard ocellé



Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>

Figure 16 : Plan d'action en faveur des espèces menacées (hors lézard ocellé)

### Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.)

Le site du projet se situe en dehors des trames vertes et bleues et des réservoirs.



Extrait

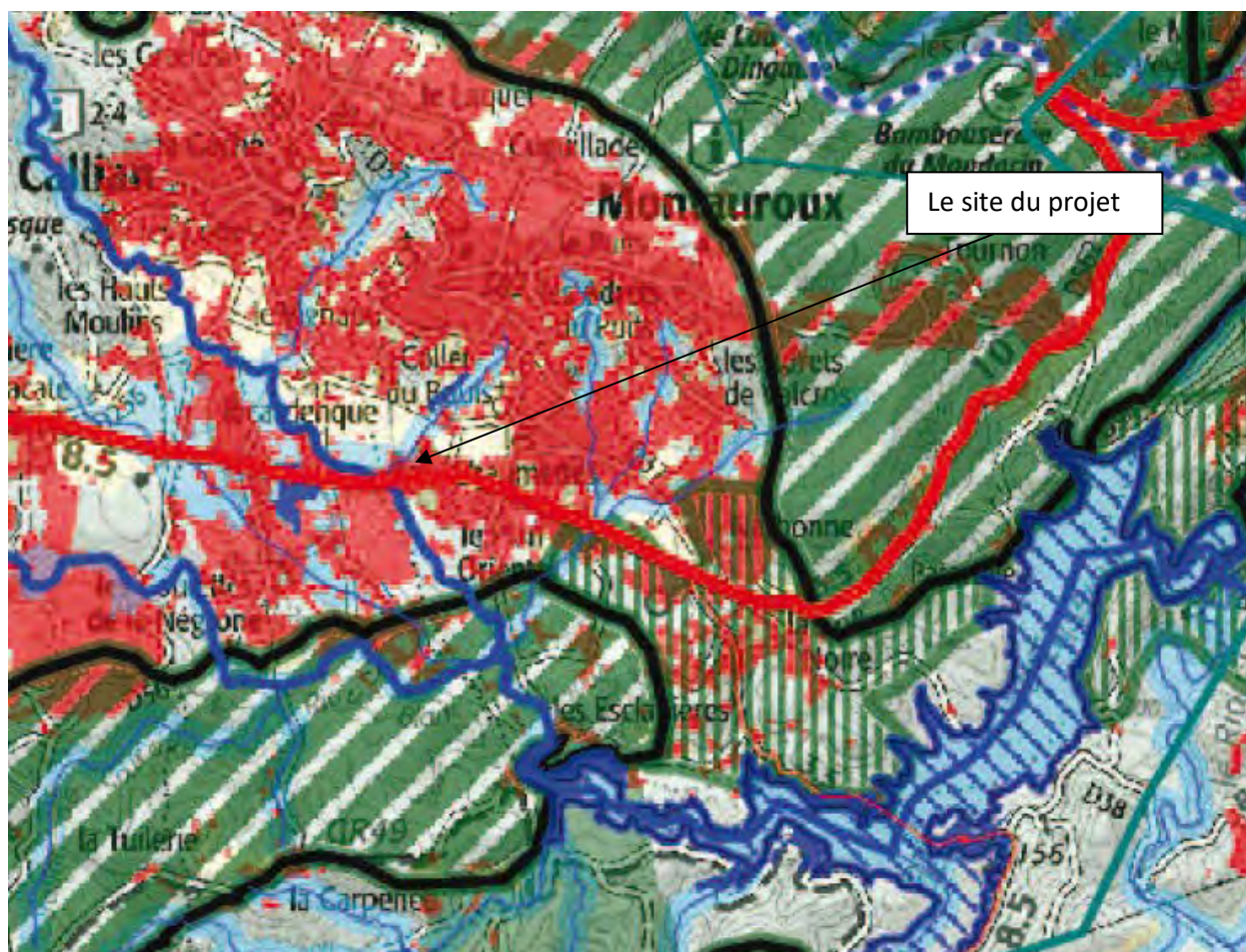
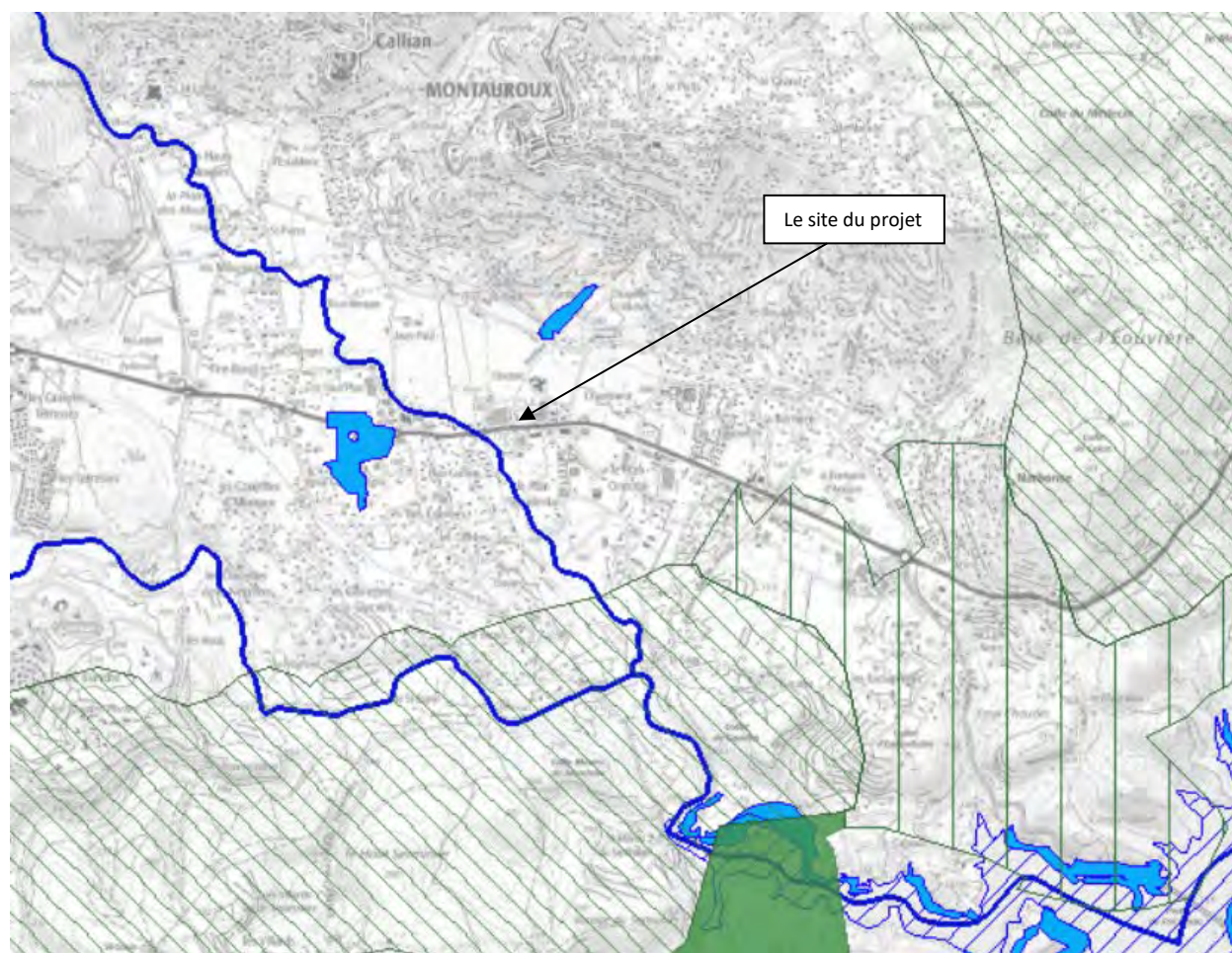


Figure 17 : Extrait SRCE



SRCE - TVB

- Actions Prioritaires SRCE
  - Infrastructures linéaires de transport
  - Obstacles à l'écoulement
- Corridors Ecologiques SRCE
  - A préserver
  - A remettre en bon état
- Réservoirs de Biodiversité SRCE
  - A préserver
  - A remettre en bon état
- Cours d'eau SRCE
  - A préserver
  - A remettre en bon état
- Zones Hes Humides et Plans d'eau SRCE
  - A préserver
  - A remettre en bon état

Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>

Figure 18 : SRCE - TVB

### Inventaire Zones humides



Cartographie réglementaire

- └ Inventaire Zone Humide
- └ Apres 2008
- └ Avant 2008

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>

Figure 19 : Inventaire zones humides

**Le site se situe en dehors des zone humides inventoriées.**

Le site du projet est un site anthropisé enclavé au sein d'une zone d'activités commerciales situé le long de la RD562. Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut en dehors du PNA Lézard Ocellé et est situé en dehors des continuités écologiques. Si le site du projet se situe dans le secteur concerné par le « plans d'action en faveur des espèces menacées » du lézard ocellé (présence « hautement probable »), le site, de par sa situation n'est pas favorable à l'espèce.

## 4. Risques, pollutions et nuisances

### 1. Inondations

Source : Géoportail, PLU, Préfecture

Commune soumise à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non

Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation : Non

Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Oui

La commune de Montauroux n'est pas couverte par un PPR Inondation.

Selon le règlement du PLU de la commune, les parcelles à aménager sont situées en zone inondable.

Extrait plan de zonage PLU – 1FA Plaine de Montauroux (modification n°2)

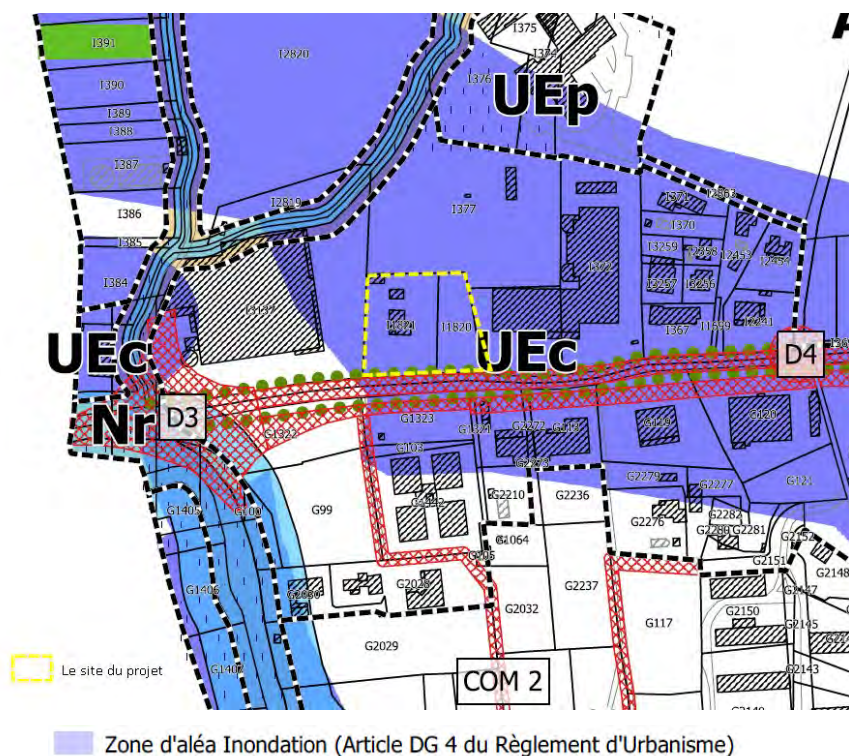


Figure 20 : Extrait plan de zonage PLU - Risque inondation

Extrait règlement PLU - Révision Modification n°2 - version Modification Approuvée

#### ARTICLE DG 4 -PRISE EN COMPTE DE L'ALEA INONDATION

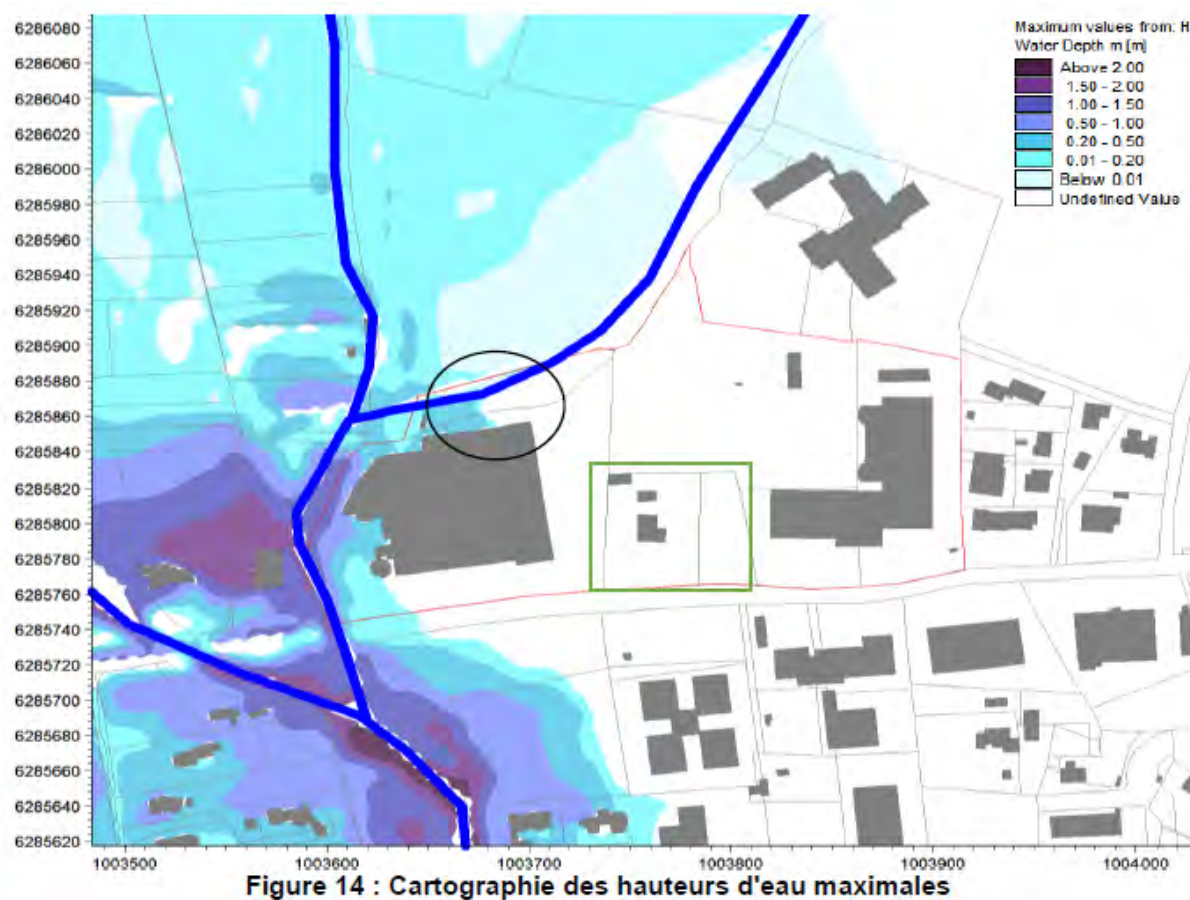
1/ Dans les zones d'exposition à l'aléa inondation figurant aux documents graphiques :

- tous les permis de construire sont soumis à la réalisation d'une étude d'exposition à l'aléa
- aucun mur bahut n'est admis et toute clôture est conçue pour une totale transparence hydraulique
- les vides sanitaires doivent être ajourés
- le premier plancher de la construction doit être situé à un minimum de 20 cm de hauteur au dessus de la côte de référence.

Une étude d'exposition à l'aléa a donc été réalisée par le bureau d'étude Ingerop.

Les résultats de la modélisation hydraulique ont mis en évidence l'absence d'inondation des parcelles du projet dans le cadre de l'étude du risque inondation du secteur en crue centennale. Les parcelles concernées par l'aménagement du futur parking ne sont pas soumises à l'aléa inondation. (cf. annexe volontaire n°5)

### Extrait étude d'exposition



Source : Risque Inondation parking SCI Augusta à Montauroux – Note hydraulique- novembre 2021

Figure 21 : Cartographie des hauteurs d'eau maximales

## 2. Risques mouvements de terrain

### *Séismes*

Risque sismique dans la commune : 3 – MODEREE

La commune n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques sismiques.

**Le secteur du projet est concerné par le risque sismique.**

### *Mouvements de terrain*

D'après le site Géorisques, il a été recensé sur la commune de Montauroux un seul mouvement de terrain.

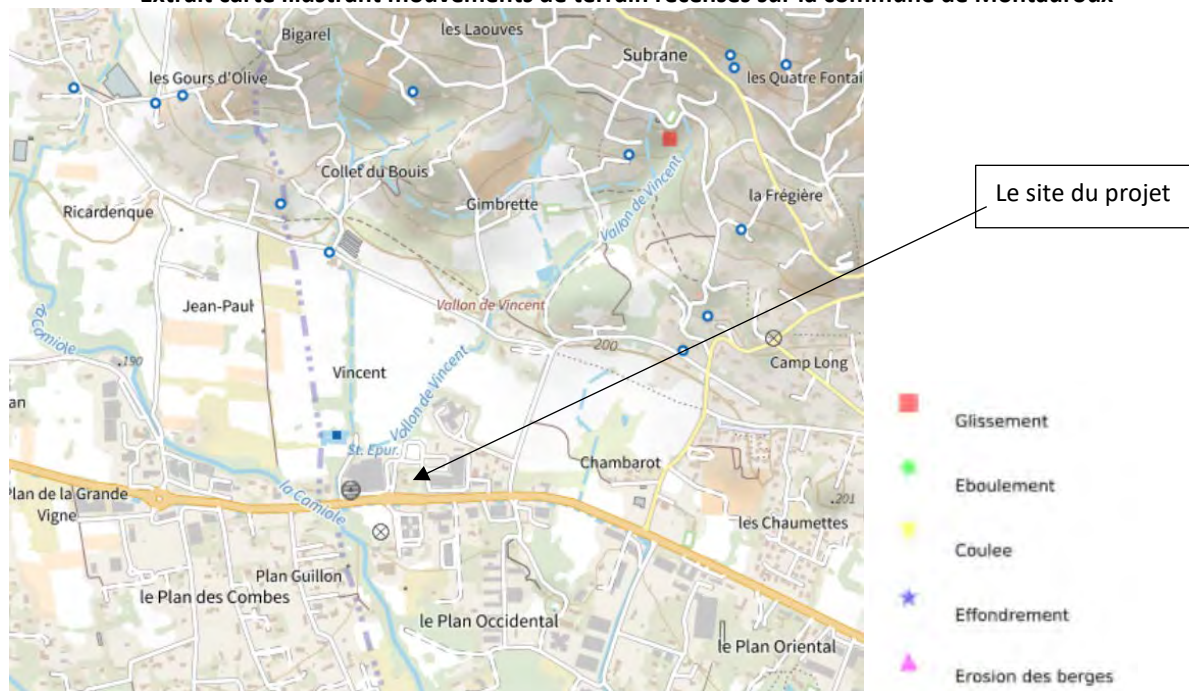
La commune n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques mouvements de terrain.

Le projet n'est pas situé dans les zones d'aléas mouvements de terrain figurant sur le plan de zonage du PLU.

**Le secteur du projet n'est pas concerné par l'aléa mouvement de terrain.**



Extrait carte illustrant mouvements de terrain recensés sur la commune de Montauroux



Source : <https://www.georisques.gouv.fr>

Figure 22 : Risque mouvements de terrain

### Cavités souterraines

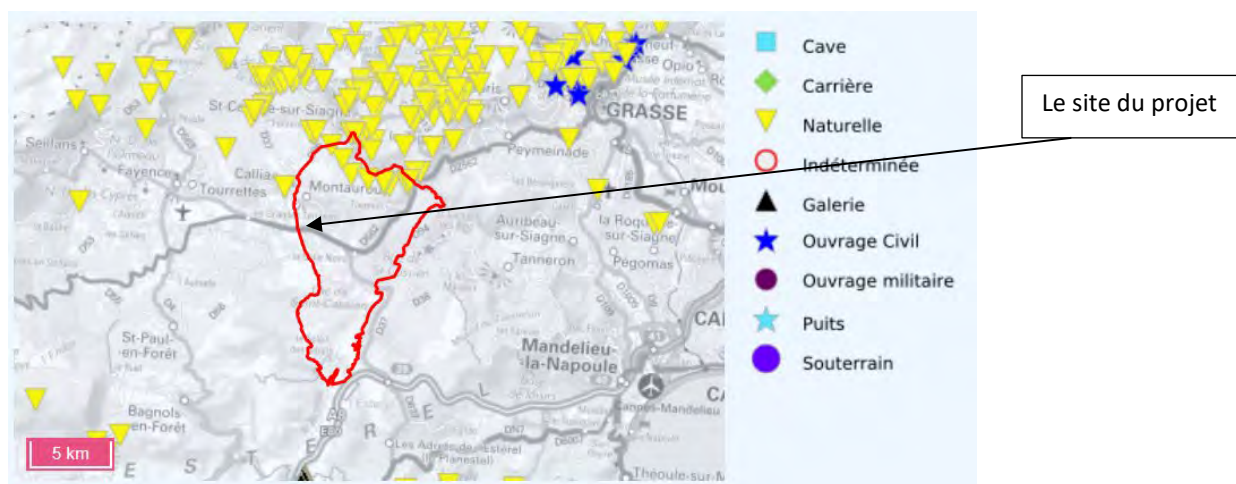
Source : <https://www.georisques.gouv.fr>

Il est recensé 15 cavités souterraines sur la commune.

La commune n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques cavités souterraines.

**Le site du projet n'est pas concerné par le risque cavités souterraines.**

### Cavités souterraines



Source : <https://www.georisques.gouv.fr>

Figure 23 : Risque cavités souterraines

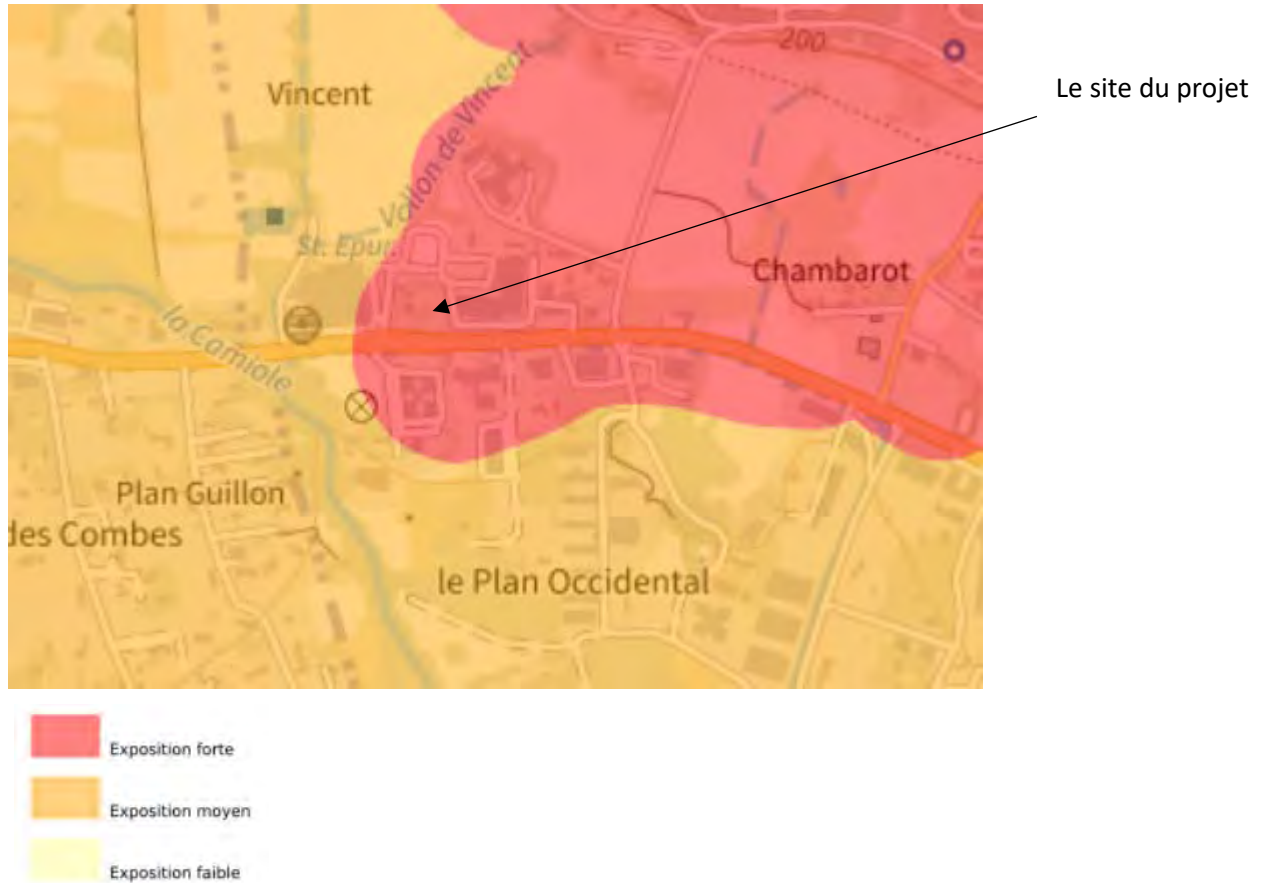
## *Retrait/gonflement des sols argileux*

Source : Géorisques

**La commune de Montauroux est exposée aux retrait-gonflements des sols argileux.**

La commune n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux.

**Le site du projet se situe en aléa fort.**



Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

Figure 24 : Aléa retrait/gonflement des argiles

### **Extrait règlement PLU**

« ---une étude de sol complémentaire permettant d'établir des mesures spécifiques s'impose dans le cadre de la demande d'autorisation d'urbanisme dans les cas suivants :

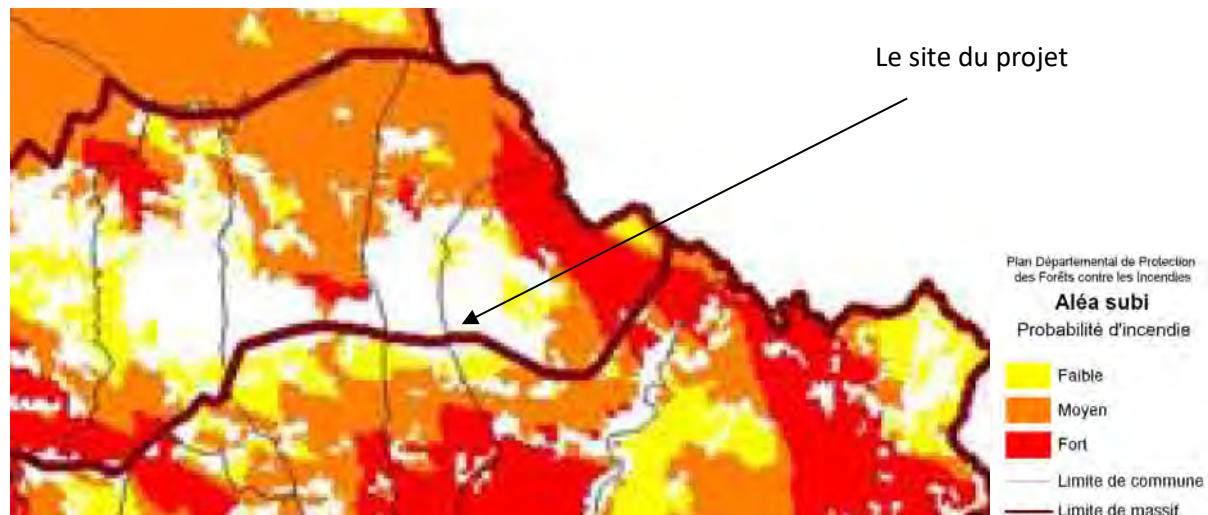
- une construction ou extension modifiant le sous-sol
- une augmentation d'emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup> selon la définition du lexique du présent Règlement d'Urbanisme. »

**Une étude géotechnique sera réalisée dans le cadre du projet. Si de l'argile est présent les mesures recommandées seront prises en compte.**

### 3. Feux de forêt

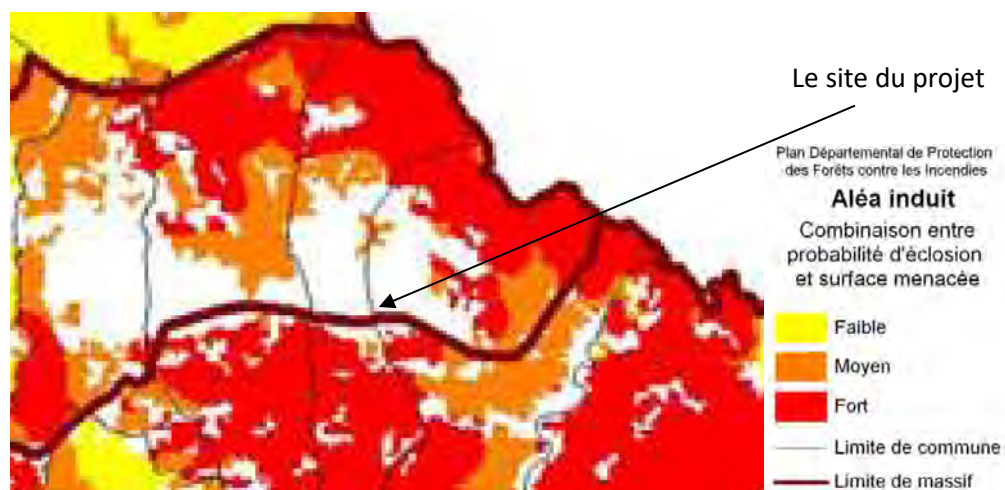
Le plan départemental de protection des forêts contre les incendies du Var a été approuvé le 29/12/2008.

Le site du projet se situe en dehors des zones d'aléa subi et induit. Il n'a pas été prescrit à la commune la réalisation d'un de PPR Feux de forêt.



Source : PDPFCI Var

Figure 25 : Risque incendie – aléa subi



Source : PDPFCI Var

Figure 26 : Risque incendie – aléa induit

Le site du projet n'est pas soumis à obligation de débroussaillage. Il n'est pas situé dans la zone d'application légale du débroussaillage.

## 4. Risques technologiques

### *Installations classées*

Sources : <http://www.georisques.gouv.fr>

Il n'est pas recensé dans le secteur du projet d'ICPE soumises à autorisation et/ou à enregistrement. Il est recensé sur la commune de Montauroux, 1 ICPE soumises à autorisation et/ou à enregistrement. Elle n'est pas Seveso.

La commune n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles.

L'hypermarché et la station-service situés à proximité du site ont des ICPE soumises à déclaration, ainsi que le pressing situé dans le centre commercial situé de l'autre cot de la RD 562.

ADRESSE DE L'INSTALLATION	NOM OU RAISON SOCIALE SIEGE SOCIAL	TYPE D'ACTIVITE	Rubrique	DATE DE DELIVRANCE DU RECEPISSE OU PREUVE DE DEPOT
83440 MONTAUROUX R.D. 562	Montaudis S.A.	Station-service Réfrigération Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	1432 1434 2920 2221	10/02/2005
CENTRE COMMERCIAL ESPACE RD 562 MONTAUROUX	ALPHA PRESSING	Pressing	2345	03.04.2000

Tableau 3 : ICPE Montauroux

Le site du projet n'est pas concerné par le risque industriel. Seules des ICPE soumises à déclaration sont situées à proximité (Station-service, Réfrigération, Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale).

### *Transport de matières dangereuses*

Sources : <http://www.georisques.gouv.fr/>

#### **-Transport de matières dangereuses par canalisations**

La commune est traversée par une canalisation de transport de gaz (GRTgaz). Toutefois, elle ne traverse pas le secteur du projet.

**Canalisations de transport de matière dangereuses**



Source : <https://www.georisques.gouv.fr>

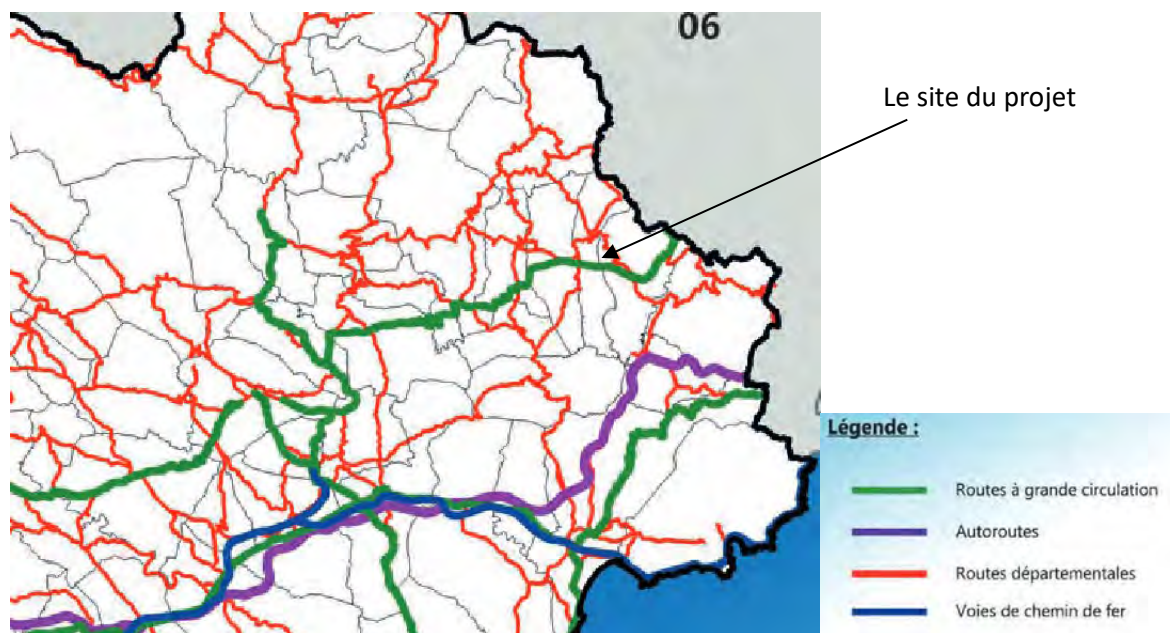
Figure 27 : Risque TMD canalisation

**-Transport de matières dangereuses sur route**

Le projet est situé le long de la RD562. La RD562 est identifiée dans le DDRM du Var comme une route à grande circulation Il est donc exposé au risque transport de matières dangereuses par route.

Ce risque est lié à la RD 562 et par le risque de TMD lié à l'alimentation de la station-service présente à proximité et plus globalement le centre commercial.

**Le site du projet exposé au risque de transport de matières dangereuses par route.**



Source : DDRM Var

Figure 28 : Risque TMD routes

Réseau routier



Source : Géoportail

Figure 29 : cartographie routes

**5. Pollutions des sols - Inventaires Basias, Basol et S.I.S.**

Sources : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Secteur d'information sur les sols recensés dans la commune (S.I.S) : Non
Sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans la commune (Basol) : Non
Anciens sites industriels recensés dans la commune (Basias) : 6

**Le site n'est pas recensé dans l'inventaire Basias.**

Le site recensé comme ancien site industriel le plus proche du site est le site suivant :

Activité principale : Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)
Etat du site : En activité
Date de début d'activité : 1972-01-17
Date de fin d'activité

Source : Géoportail

Tableau 4 : Ancien site industriel Basias



Source : Géoportail

Figure 30 : Localisation site Basias

## 6. Risque minier

Source : Alea minier <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/montauroux-a11860.html>

La commune de Montauroux est concernée par le risque minier. **Toutefois, le site n'est pas concerné.**

## 7. Nuisances sonores

### *Classements sonores*

Source : <http://www.var.gouv.fr/>

La RD 562 longeant le site est classée catégorie 2 - 250 m (classement sonore).

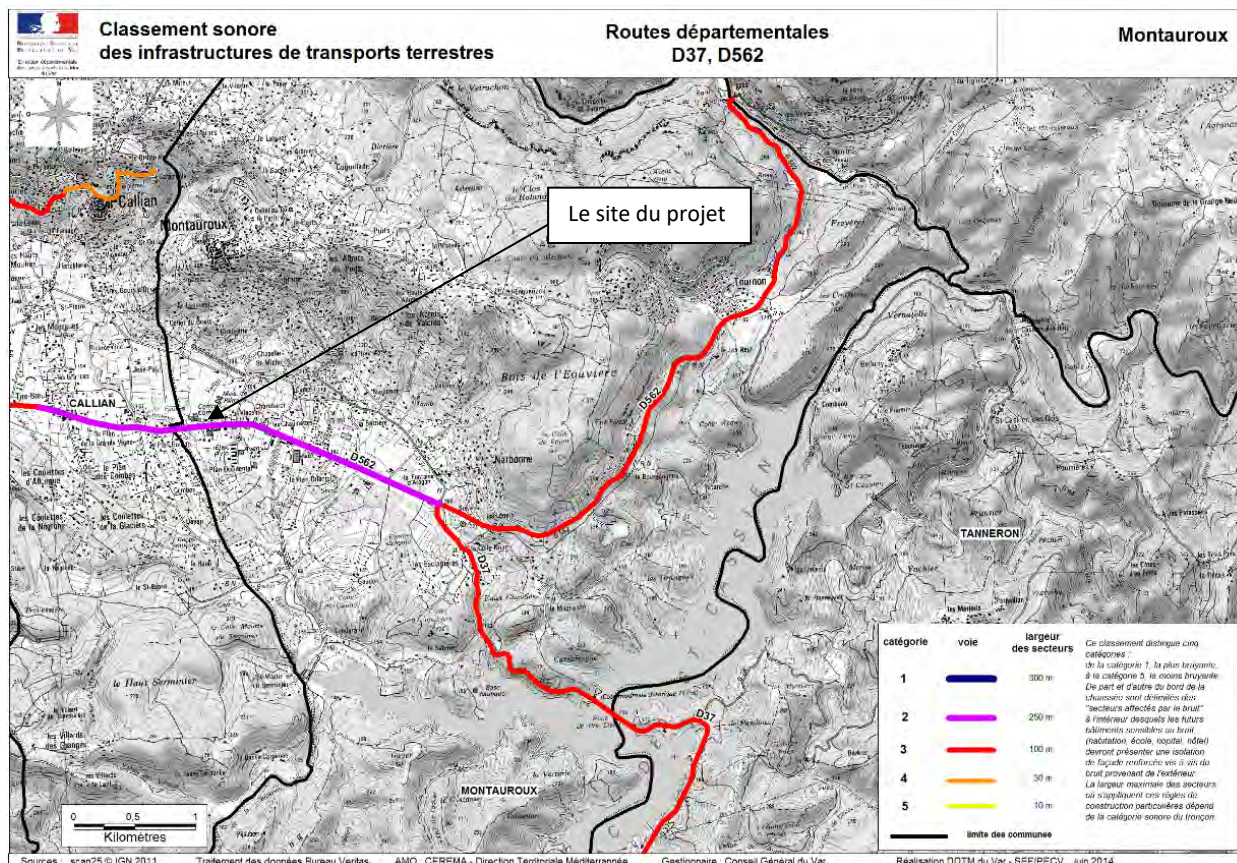


Figure 31 : Classement sonore

**P.P.B.E.**

Le PPBE des routes départementales du Var (échéance 1 et 2) a été approuvé par délibération en date du 4 mars 2019. La note relative au réexamen du PPBE 1 et 2 dans le cadre de la 3e échéance a été mise à la disposition du public du 25 octobre au 27 décembre 2018. Le secteur du projet n'est pas identifié comme un secteur à "enjeux bruit".

Le présent PPBE du Var concerne les infrastructures routières départementales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an.

Dans le département du Var, les sections de voies cartographiées dans les cartes de bruit de 1ère échéance étant également concernées par la seconde échéance, le projet de PPBE est rédigé sur la base des résultats des cartes de bruit de 2nd échéance plus précis.

Le PPBE du Conseil Départemental du Var est établi sur la base des résultats des cartes de bruit arrêtées par le Préfet le 16 décembre 2014.

Il concerne les 53 infrastructures routières actées dans l'arrêté préfectoral listées et cartographiées dont la RD 562.



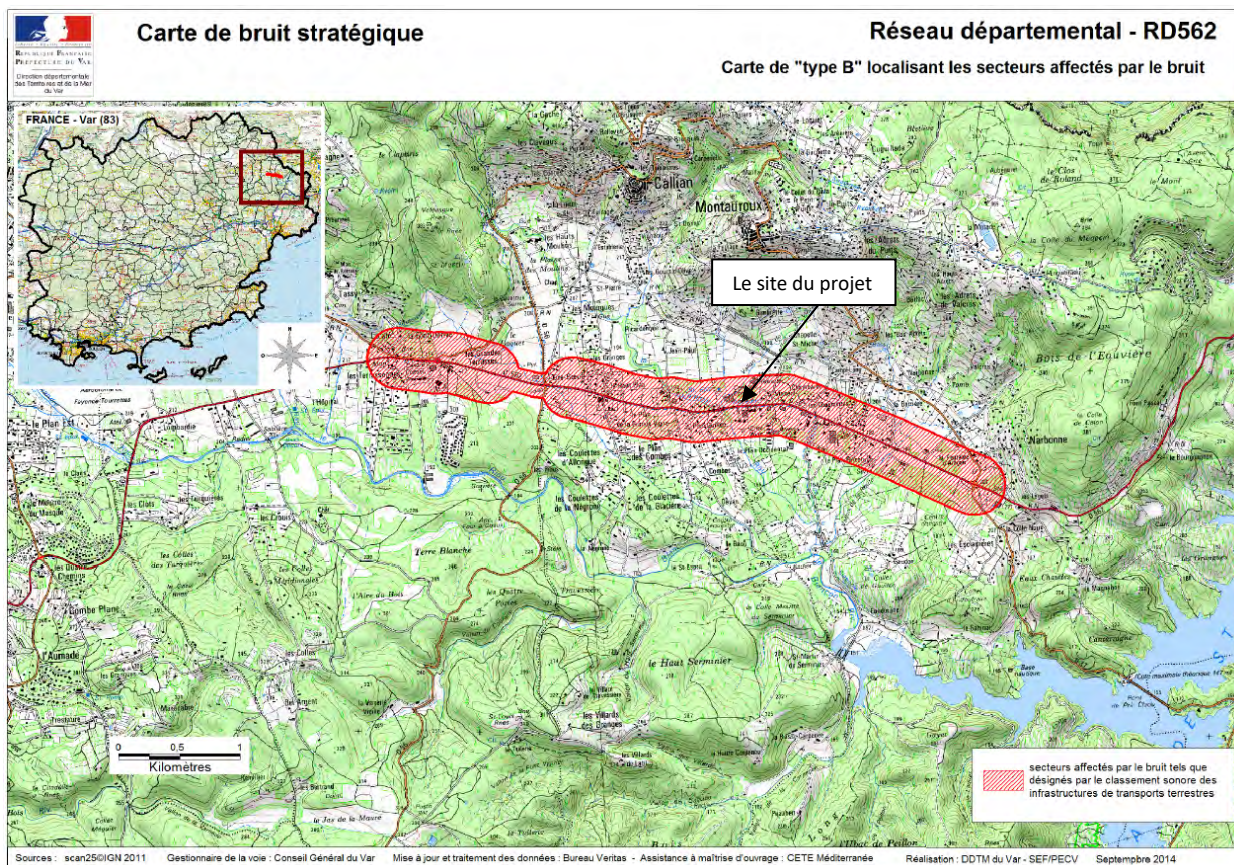


Figure 32 : Secteur affecté par le bruit

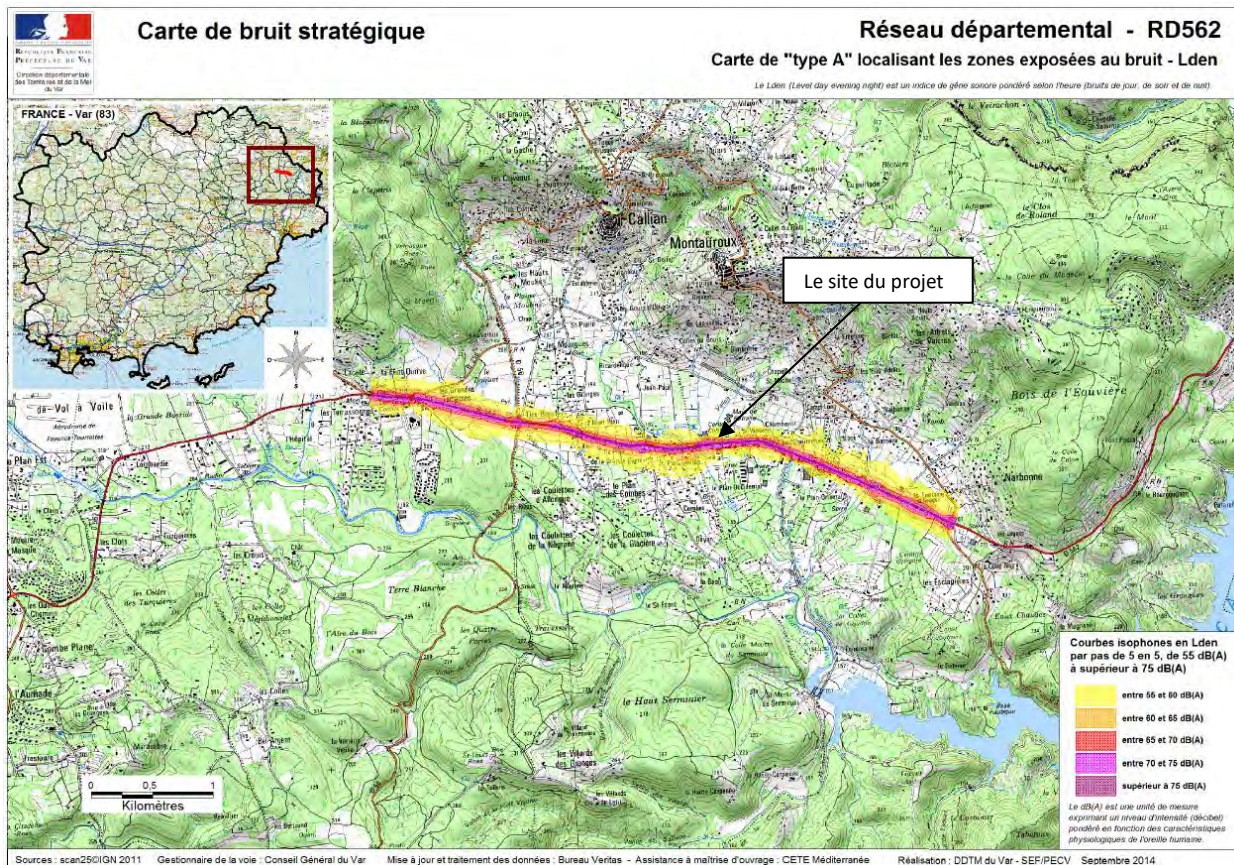


Figure 33 : CBS RD 562 - carte de « type A » Lden

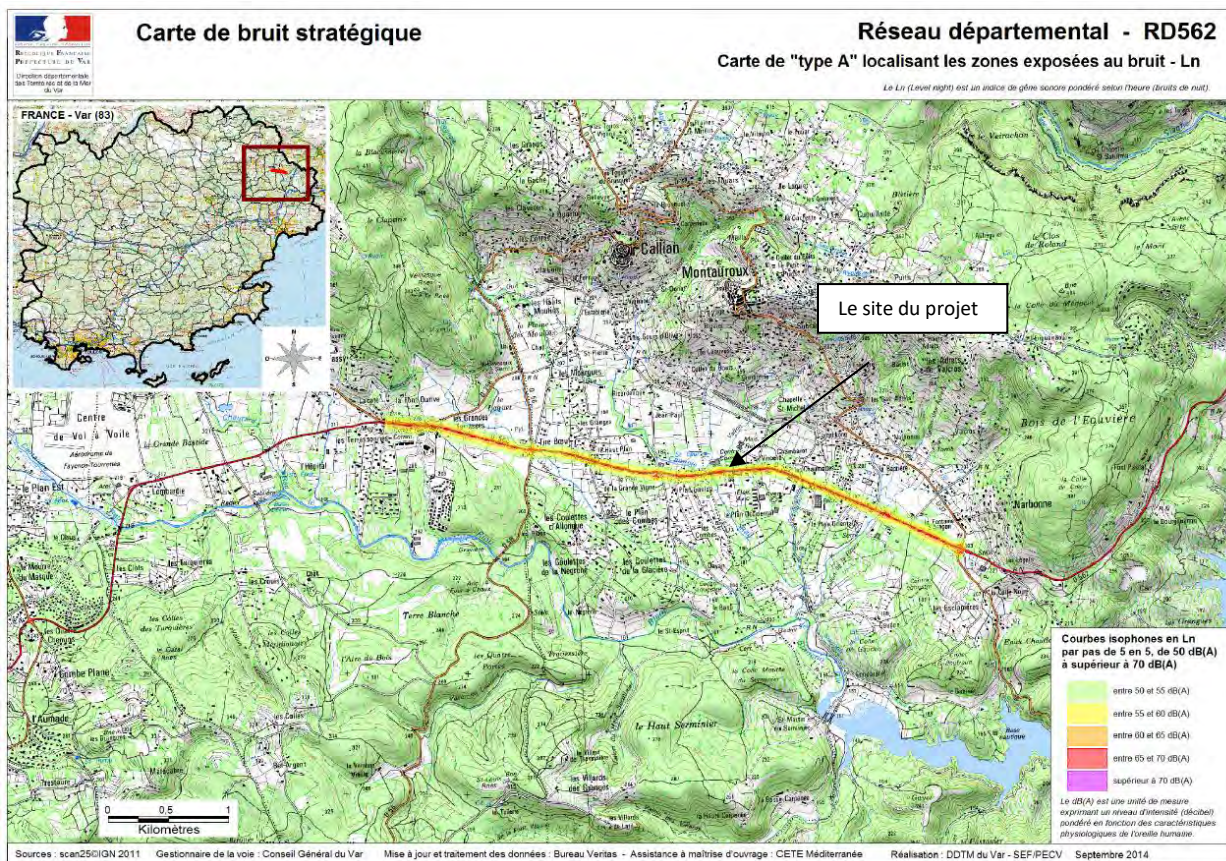


Figure 34 : CBS RD 562 - carte de « type A » Ln

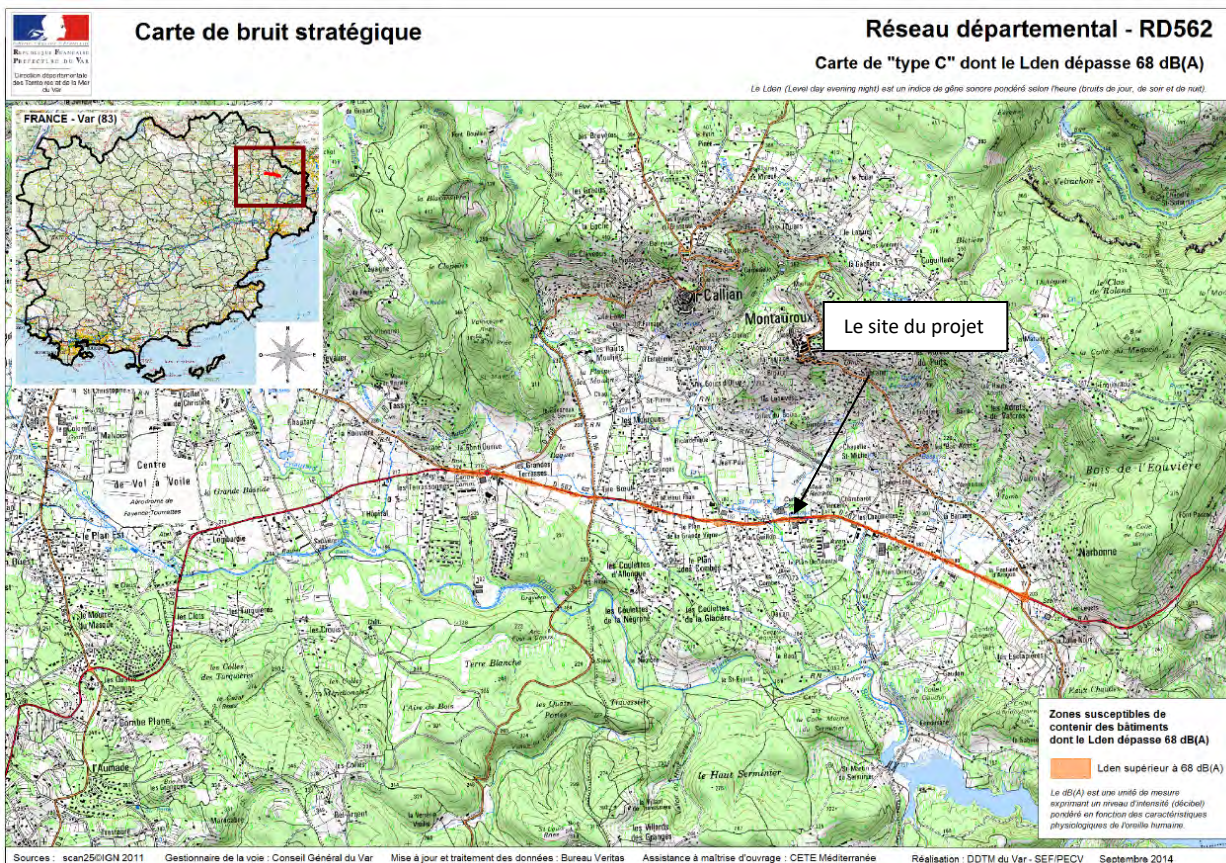


Figure 35 : CBS RD 562 - carte de « type C »

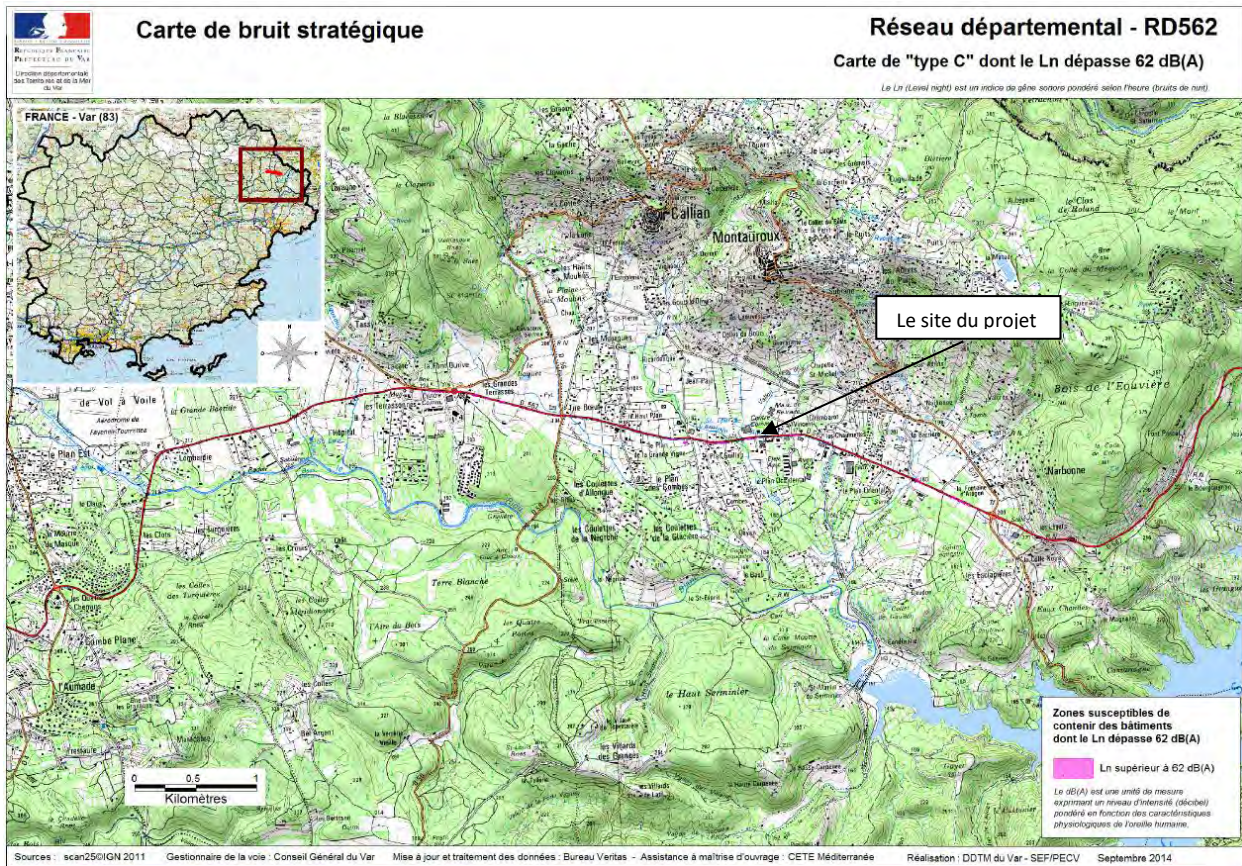
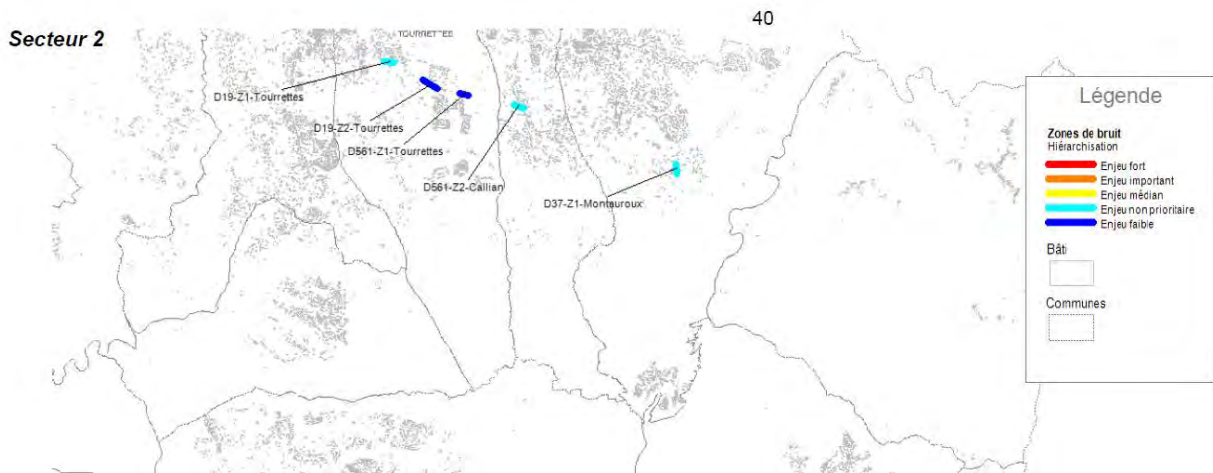


Figure 36 : CBS RD 562 - carte de « type C » Ln dépasse 62 dB(A)

**Zones à enjeu « bruit »**

Le site est situé en dehors des zones à enjeu « bruit »



Source : PPBE

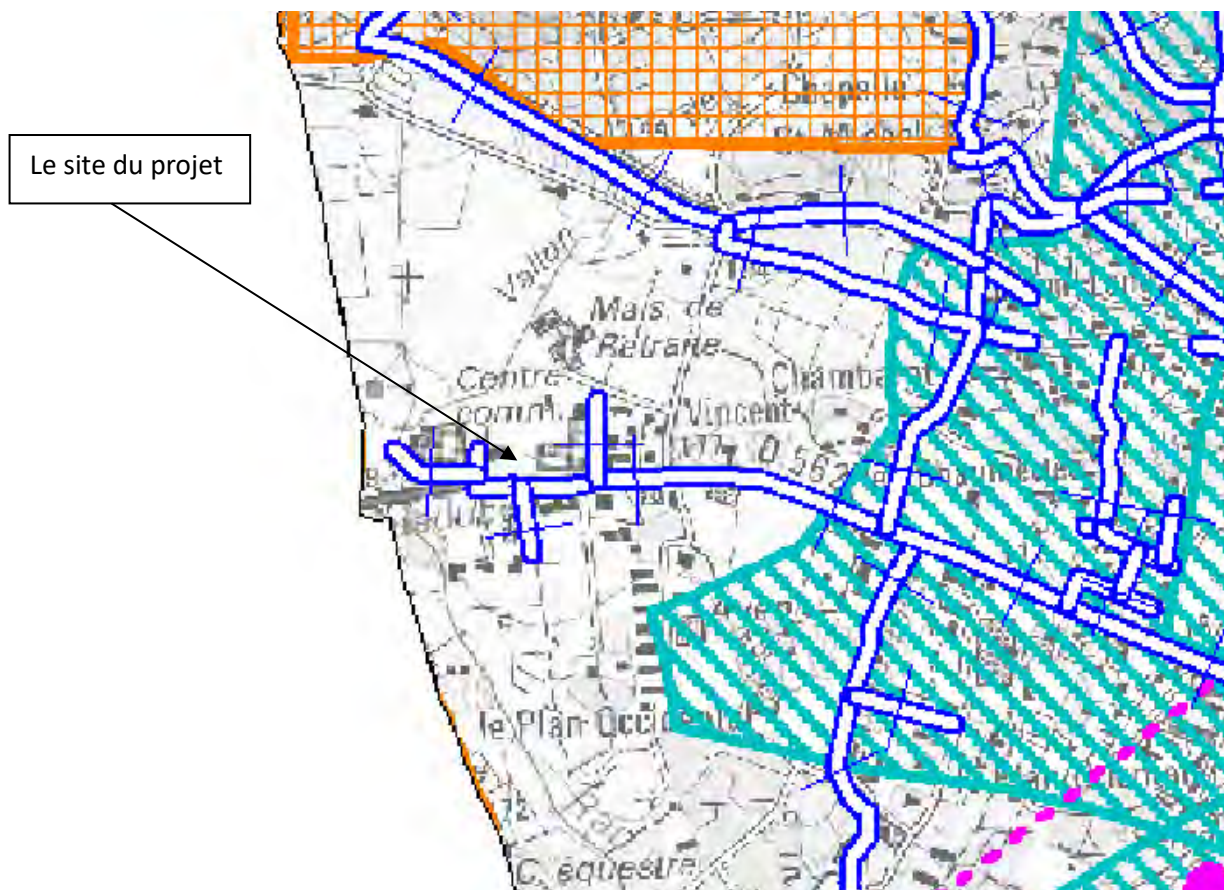
Figure 37 : PPBE - Zones de bruit

## 8. Périmètres de protection des captages

Source : PLU

Le site se situe en **dehors des périmètres de protection des captages publics** d'eau destinée à la consommation humaine.

Extrait Plan SUP PLU



**AS1** Conservation des eaux potables et minérales

Figure 38 : Extrait plan SUP PLU – Protection captages public